

Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2025 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Daix (France), New York City (New York, Etats-Unis), le 6 novembre 2025 – Inventiva (Euronext Paris et NASDAQ : IVA) (« Inventiva » ou la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de thérapies orales pour le traitement de la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (« MASH »), annonce aujourd'hui les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 27 novembre 2025.

Les actionnaires d'Inventiva sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 27 novembre 2025 à 9 heures (heure de Paris) à l'Hôtel Villa M, 24 – 30 Boulevard Pasteur, 75015 Paris (France).

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Mixte, a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) n°126 du 20 octobre 2025 et une traduction a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission le 20 octobre 2025.

Cette assemblée est convoquée à l'effet notamment d'approuver, à la suite de la nomination d'un nouveau Directeur Général annoncée le 1er octobre 2025, (i) les termes de la politique de rémunération applicable au nouveau Directeur Général, M. Andrew Obenshain¹, (ii) les termes de l'accord stipulant les conditions de départ de M. Frédéric Cren et d'autoriser le Conseil d'administration à lever partiellement les conditions de présence et de performance attachées à certains plans d'actions gratuites attribués à M. Cren, au-delà des dispositions prévues par la politique de rémunération qui lui est applicable², en reconnaissance de sa contribution significative à la Société. Le mandat de M. Frédéric Cren a pris fin le 30 septembre 2025. Il collabore avec M. Obenshain afin d'assurer une transition fluide et la continuité des priorités stratégiques de la société.

Vous pouvez consulter et télécharger les informations et documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte sur le site internet de la Société (www.inventivapharma.com, rubrique « Investisseurs » / « Assemblées Générales »).

Conformément aux articles R. 225-83 et R. 225-89 du Code de commerce, les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront disponibles au siège social de la Société, 50, Rue de Dijon, 21121 Daix (France), à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

Les documents prévus à l'article R.22-10-23 du Code de commerce, peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus, à compter de ce jour, vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

tout actionnaire au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclus avant l'Assemblée Générale, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;

¹ La politique de rémunération de Monsieur Andrew Obenshain, arrêtée par le Conseil d'administration sur la base des travaux du Comité des Nominations et Rémunérations, figure sur le site internet de la société à la rubrique "Assemblées Générales".

1

² Les principaux termes de l'accord conclu avec Monsieur Frédéric Cren, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration sur la base des travaux du Comité des Nominations et Rémunérations, figurent sur le site internet de la société à la rubrique « Gouvernance » sous l'onglet « Conventions règlementées ». Les termes de la résolution qui sera soumise à l'assemblée générale et les paragraphes du rapport du Conseil d'administration qui s'y rapportent figurent sur le site internet de la société à la rubrique "Assemblées Générales".



• tout actionnaire peut prendre connaissance de ces documents au siège social de la Société ou envoyer une demande par email à l'adresse suivante : agiva27112025@inventivapharma.com

À propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la MASH. La Société évalue actuellement le Lanifibranor dans le cadre de l'étude clinique pivot de Phase 3 pour le traitement de patients adultes atteints de la MASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris (symbole : IVA - ISIN : FR0013233012) et sur le marché Nasdaq Global Market aux Etats-Unis (symbole : IVA). www.inventivapharma.com

Contacts

Inventiva

Pascaline Clerc Tristan Roquet
EVP, Strategy and Corporate Affairs Julia Cailleteau
media@inventivapharma.com
+1 202 499 8937 Relations média
inventiva@brue

Brunswick

Tristan Roquet Montegon
Julia Cailleteau
Relations média
inventiva@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

ICR Healthcare

Relations investisseurs
Patricia L. Bank
patti.bank@icrhealthcare.com
+1 415 513 1284

Avertissement

Ce communiqué de presse contient certaines « déclarations prospectives » au sens des dispositions de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Toutes les déclarations contenues dans ce communiqué de presse, à l'exception des déclarations relatives à des faits historiques, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant le développement des stratégies de la société et de la transition du Directeur Général, les essais cliniques d'Inventiva, y compris l'essai clinique de phase 3 NATiV3 en cours sur le lanifibranor dans le traitement du MASH, et les avantages thérapeutiques potentiels de lanifibranor. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans s'y limiter, « croit », « anticipe », « s'attend à », « a l'intention de », « prévoit », « cherche à », « estime », « pourrait », « devrait », « conçu », « espérons », « cible », « potentiel », « possible », « objectif » et « continuer » et d'expressions similaires. Ces déclarations ne sont pas des faits historiques, mais plutôt des déclarations d'attentes futures et d'autres déclarations prospectives basées sur les convictions de la direction. Ces déclarations reflètent les opinions et les hypothèses en vigueur à la date des déclarations et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations. Les événements réels sont difficiles à prévoir et peuvent dépendre de facteurs qui échappent au contrôle d'Inventiva. Il n'existe aucune garantie quant aux produits candidats que les résultats des essais cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les futurs essais cliniques seront lancés comme prévu, que les produits candidats recevront les autorisations réglementaires nécessaires, ou que les étapes prévues par Inventiva ou ses partenaires seront franchies dans les délais prévus, voire franchies tout court. Les résultats futurs peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs anticipés exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations, prévisions et estimations en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment le fait que les données intermédiaires ou les données issues de toute analyse intermédiaire des essais cliniques en cours peuvent ne pas être prédictives des résultats futurs des essais, que la recommandation du DMC peut ne pas être indicative d'une autorisation de mise sur le marché potentielle, Inventiva ne peut fournir aucune

COMMUNIQUE DE PRESSE



garantie quant à l'impact des effets indésirables graves suspects sur les résultats ou le calendrier de l'essai NATiV3 ou sur les questions réglementaires y afférentes, Inventiva est une société au stade clinique qui ne dispose d'aucun produit approuvé et n'a jamais généré de revenus provenant de la vente de produits, Inventiva a subi des pertes importantes depuis sa création, Inventiva n'a jamais généré de revenus provenant de la vente de produits, Inventiva aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses activités. À défaut, Inventiva pourrait être contrainte de réduire, retarder ou interrompre de manière significative un ou plusieurs de ses programmes de recherche ou de développement, ou être dans l'incapacité d'étendre ses activités ou de tirer parti de ses opportunités commerciales, et pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités. La capacité d'Inventiva à obtenir des financements et à conclure des transactions potentielles, ainsi que son succès futur, dépendent du succès du développement clinique, de l'approbation réglementaire et de la commercialisation ultérieure du lanifibranor. Les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs et les résultats des essais cliniques d'Inventiva et de ses partenaires pourraient ne pas corroborer les allégations d'Inventiva et de ses partenaires concernant leurs produits candidats. Les attentes d'Inventiva concernant ses essais cliniques pourraient s'avérer erronées et les autorités réglementaires pourraient exiger des suspensions et/ou des modifications supplémentaires des essais cliniques d'Inventiva. Les attentes d'Inventiva concernant le plan de développement clinique du lanifibranor pour le traitement du MASH pourraient ne pas se réaliser et ne pas étayer l'approbation d'une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau médicament. La capacité d'Inventiva à identifier d'autres produits ou produits candidats présentant un potentiel commercial significatif. Les attentes d'Inventiva concernant son plan de hiérarchisation de son pipeline et la réduction des effectifs qui y est associée, y compris la mise en œuvre du plan et son calendrier, les avantages potentiels, les dépenses et les conséquences qui y sont liés. la capacité d'Inventiva à mettre en œuvre ses capacités et sa stratégie de commercialisation, de marketing et de fabrication, la capacité d'Inventiva à coopérer avec succès avec ses partenaires existants ou à conclure de nouveaux partenariats, et à remplir ses obligations au titre de tout accord conclu dans le cadre de ces partenariats, les avantages de ses partenariats existants et futurs sur le développement clinique, les autorisations réglementaires et, en cas d'autorisation, la commercialisation de ses produits candidats, ainsi que la réalisation des étapes importantes prévues dans ce cadre et leur calendrier, Inventiva et ses partenaires peuvent rencontrer des retards importants, dépassant leurs prévisions, dans leurs essais cliniques ou ne pas parvenir à démontrer la sécurité et l'efficacité de leurs produits à la satisfaction des autorités réglementaires compétentes, la capacité d'Inventiva et de ses partenaires à recruter et à retenir des patients dans le cadre d'études cliniques, le recrutement et la rétention de patients dans le cadre d'essais cliniques étant un processus coûteux et long qui pourrait être rendu plus difficile, voire impossible, par de multiples facteurs échappant au contrôle d'Inventiva et de ses partenaires, Les produits candidats d'Inventiva peuvent provoquer des effets indésirables ou présenter d'autres propriétés susceptibles de retarder ou d'empêcher leur autorisation réglementaire, ou de limiter leur potentiel commercial. Inventiva est confrontée à une concurrence importante et les activités d'Inventiva et de ses partenaires, ainsi que les études précliniques, les programmes de développement clinique et les calendriers, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être affectés de manière significative et défavorable par des changements dans la législation et la réglementation, des conditions défavorables dans son secteur d'activité, des événements géopolitiques, tels que le conflit entre la Russie et l'Ukraine et les sanctions qui en découlent, le conflit au Moyen-Orient et le risque connexe d'un conflit plus large, les épidémies sanitaires et les conditions macroéconomiques, y compris l'évolution des politiques commerciales internationales, l'inflation mondiale, les fluctuations des marchés financiers et du crédit, les droits de douane et autres barrières commerciales, les troubles politiques et les catastrophes naturelles, l'incertitude des marchés financiers et les perturbations des systèmes bancaires. L'examen des options financières et stratégiques potentielles peut ne déboucher sur aucune action ou transaction particulière, et rien ne garantit le calendrier, la séquence ou le résultat d'une action ou d'une transaction ou d'une série d'actions ou de transactions. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou à l'équité de ces déclarations, prévisions et estimations prospectives. En outre, les déclarations prospectives, les prévisions et les estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

COMMUNIQUE DE PRESSE



Veuillez vous reporter au document d'enregistrement universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2025, et au rapport annuel sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») le 15 avril 2025 pour connaître les autres risques et incertitudes affectant Inventiva, y compris ceux décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » et dans les documents déposés ultérieurement auprès de la SEC. D'autres risques et incertitudes dont Inventiva n'a pas connaissance à l'heure actuelle peuvent également affecter ses déclarations prospectives et entraîner des résultats réels et un calendrier des événements sensiblement différents de ceux anticipés. Toutes les informations contenues dans le présent communiqué de presse sont à jour à la date de publication. Sauf si la loi l'exige, Inventiva n'a pas l'intention et n'est pas tenue de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives mentionnées ci-dessus. Par conséquent, Inventiva décline toute responsabilité quant aux conséquences découlant de l'utilisation de l'une des déclarations ci-dessus.